

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N° 96-165 du 09 Mai 1996

chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion
de l'Emploi de l'intérim de Monsieur
Moïse MENSAH, Ministre des Finances
pour compter du 09 Mai 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnel-
le des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18
Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 09 Mai 1996, Monsieur Albert
TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et
de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim du Ministre
des Finances pendant l'absence de Monsieur Moïse MENSAH.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 09 Mai 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC 2 AN 2 CS 2 SGG 4 HAAC 2 PM 2 UNE-IPREPE 6
AUTRES MINISTRES 15 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-